

Les personnels d'encadrement dans un chantier des travaux publics.

Il se trouve qu'il y a **plusieurs missions principales** confiées aux personnels d'encadrement :

- encadrer les équipes,
- organiser le travail,
- gérer les approvisionnements en matériels et matériaux,
- contrôler l'avancée des travaux.

*** le chef de chantier**

- il est en permanence présent sur le chantier,
- il encadre l'ensemble du personnel de production,
- il veille sur tous les plans du bureau d'études pour une réalisation saine,
- il répartit le travail au sein de son équipe,
- il gère les approvisionnements de matériels et des matériaux,
- il contrôle l'avancement des travaux, tout en étant capable de donner un coup de main le cas échéant.
- il est attentif à la qualité et aux délais,
- il dirige et anime une équipe relativement importante.

*** le conducteur de travaux**

- il encadre un ou plusieurs chefs de chantiers,
- il a des responsabilités hiérarchiques,
- il assure la responsabilité financière du chantier,
- il organise les approvisionnements,
- il est réactif sur le plan technique,
- il dialogue avec tous les intervenants et partenaires des chantiers,
- il sait décider comme déléguer.